

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 42255

présenté par

M. Bernalicis, Mme Autain, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

à l'amendement n° 23972 de M. Aviragnet

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 5 par la phrase suivante :

« Ces réformes visent à intégrer les trimestres au RSA dans le calcul de la retraite. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les périodes de grande précarité ne sont jamais volontaires et jamais indolores. Alors qu'une poignée d'extras-riches volent des milliards en se déroband à l'impôt, d'autres enchaînent petits boulots et cycles de pauvreté.

Nous considérons qu'un système de retraites solidaire doit aider les plus précaires. À cette fin, les périodes difficiles, à commencer par le RSA, doivent permettre la validation de trimestres de retraites, et sans cotisation, afin d'atteindre normalement les 40 annuités nécessaires à une liquidation à taux plein.